

70	28/07/2020	BE 0508.704.622	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20351.00352	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **STUDIO DANS'HARMONIE**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse: CHEE DE WATERLOO

N°: 715

Boîte:

Code postal: 1180 Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0508.704.622

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

25-12-2012

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

28-05-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0508.704.622		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

PRUDON Nathalie

Chaussée de Waterloo 715
1180 Uccle
BELGIQUE

Gérant

VEROUGSTRAETE Bernard Daniel

Chaussée de Waterloo 715
1180 Uccle
BELGIQUE

Gérant

N°	BE 0508.704.622	M 2.2
----	-----------------	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CLP CONSULTING BE 0444.658.886 Colonel Bourg 127/7 1140 Evere BELGIQUE	70009142	A B

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>29.991</u>	<u>21.243</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	4.800	6.943
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	22.934	12.043
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	4.349	961
Mobilier et matériel roulant		24	16.163	11.082
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.422	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	2.257	2.257
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.278</u>	<u>5.852</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.278	5.852
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	34.269	27.095

COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Produits et charges d'exploitation		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 14.098	22.839
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 8.479	4.372
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8 382	202
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901 5.237	18.265
	Produits financiers	75/76B	26
	Produits financiers récurrents	75	26
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	Charges financières	65/66B 450	217
	Charges financières récurrentes	65 450	217
	Charges financières non récurrentes	66B	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903 4.787	18.074
	Prélèvements sur les impôts différés	780	
	Transfert aux impôts différés	680	
	Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77 1.137	903
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904 3.650	17.171
	Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
	Transfert aux réserves immunisées	689	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905 3.650	17.171

N°	BE 0508.704.622	M 5
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	6.658	3.008
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	3.650	17.171
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	3.008	-14.163
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	6.658	3.008
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0508.704.622	M 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	10.209
8029		
8039		
8049		
8059	10.209	
8129P	XXXXXXXXXXXX	3.266
8079	2.143	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	5.409	
21	4.800	

N°	BE 0508.704.622	M 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	41.348
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	17.227	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	58.575	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	29.305
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	6.336	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	35.641	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	22.934	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	2.257
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.257	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	<u>2.257</u>	

N°	BE 0508.704.622	M 6.5
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

Les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition et amortis linéairement au taux de 20,00%.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Cette valeur ne comprend pas la charge d'intérêts des capitaux empruntés pour les financer.

Les immobilisations corporelles détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont inscrites pour leur valeur de reconstitution en capital.

Les principaux taux d'amortissement sont les suivants :

Immeubles 3,33 %

Aménagements des locaux 10 %

Mobilier 10 %

Matériel de bureau 20 %

Matériel roulant 25 %

Matériel informatique 33,33 %

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsqu'elles présentent une plus-value certaine et durable.

Les amortissements sur les plus-values de réévaluation sont calculés linéairement sur la durée résiduelle prévue au plan d'amortissement des biens concernés.

Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur d'acquisition, déduction faite des montants non appelés (participations), ou à la valeur nominale (créances). Elles subissent des réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice.

Les créances à plus d'un an et les créances à un an au plus sont inscrites à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont effectuées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis, ou si la valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable.

Les stocks sont évalués à leur prix d'acquisition individualisé ou au prix d'acquisition selon la méthode « Fifo », du prix moyen pondéré ou du prix d'acquisition individualisé.

Les réductions de valeur sont effectuées en fonction de la valeur de réalisation ainsi que de la valeur de marché.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquels elles ont été constituées.

Les dettes à plus d'un an et les dettes à un an au plus, sont inscrites à leur valeur nominale.

Les comptes de régularisation reprennent le prorata des charges et produits à reporter sur l'exercice suivant, ainsi que le prorata des charges et produits enregistrés au cours de l'exercice suivant, et imputables à l'exercice clôturé.

Evaluation des actifs et passifs libellés en devises

Les postes monétaires sont évalués au cours moyen à la date de clôture. Seuls les écarts négatifs par devise sont pris en résultat.

Les créances et dettes couvertes par un contrat de change à terme spécifique, sont comptabilisées au cours du contrat.